

# Cofinancement de la campagne de l'AFIPA pour exiger l'étiquetage

## BULLETIN DE PARTICIPATION À LA CAMPAGNE AFIPA 2006-2007

Oui, je souhaite soutenir l'AFIPA et agir à ses côtés pour la protection des animaux à fourrure

➤ J'adhère à l'AFIPA et je verse la somme de :

- 20 euros  
 10 euros (pour les étudiants, les chômeurs)

➤ Je fais un don :

- 25 Euros       100 Euros  
 30 Euros       150 Euros  
 50 Euros       Autres : .....

➤ J'ai bien noté avoir droit à une réduction fiscale égale à 66 % du montant de mon don ( dans la limite de 20 % de mon revenu imposable )

Je souhaite signer vos pétitions, merci de me les envoyer dès que possible ( je joins une enveloppe timbrée )

Madame     Mademoiselle     Monsieur

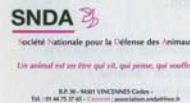
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
Email : .....

Bulletin à renvoyer avec votre participation à  
AFIPA - BP 10 612 - 75 826 PARIS CEDEX 17

## QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- EXIGER un étiquetage informatif
- FAIRE valoir votre point de vue dans les magasins
- SIGNER nos pétitions
- INTERPELLER vos élus
- PREFERER une alternative à la fourrure

Cette campagne d'information a pu être réalisée grâce au soutien de :



graphiste : laurent1@free.fr

Avec l'AFIPA, pensez à la souffrance des animaux à fourrure !

## CAMPAGNE 2006 - 2007

FRANCE : L'ÉTIQUETAGE DE LA FOURRURE EN QUESTION  
EUROPE : NON A LA FOURRURE DE CHAT ET DE CHIEN !



Photo Cyrillogel.com - Styliste Yauri - Studio Astre - Studio Locant



Association loi 1901, déclarée d'intérêt général  
BP 10 612 - 75 826 PARIS CEDEX 17  
www.afipa.net - E-mail : equipe@afipa.net  
Tel : 08 206 234 72 Fax : 01 48 73 88 19

## AFIPA Les Campagnes

### 2001 : création de l'AFIPA

- Nicolas BISCAYE, face au retour de la fourrure dans la mode, choisit la voie médiatique pour mener son combat.

### HIVER 2002 : offensive de l'AFIPA :

- le créateur Jean-Claude JITROIS doit renoncer au cuir et à la fourrure de chat dans sa collection.
- plus d'un millier de manifestants se réunissent devant les Galeries Lafayette.

### NOVEMBRE 2003 : l'arrêté GAYMARD

- sous la pression des associations de défense animale, un arrêté ministériel interdit le commerce de fourrure de chat et de chien. Espoir déçu : l'AFIPA démontrera que ce texte est inapplicable.

### 2004 - 2005 : actions de communication

- le combat de l'AFIPA s'intensifie au travers d'une campagne de spots radios et TV diffusés à grande échelle.

### 2006 : victoires de l'AFIPA

- l'AFIPA obtient un nouveau texte gouvernemental interdisant effectivement la commercialisation, l'introduction et l'importation de fourrure de chat et de chien en France.
- LA REDOUTE, AUCLAND et plusieurs autres marques s'engagent à ne plus vendre de véritable fourrure. Les actions de l'AFIPA et de ses militants portent leurs fruits.

### NOS MÉTHODES :

- médiatisation ( TV - radios - presse écrite )
- recours au soutien de personnalités
- enquêtes exclusives
- cyber-actions
- pression sur les pouvoirs publics
- implication active de nos adhérents et sympathisants

## combats de l'AFIPA en FRANCE et en EUROPE

### EN FRANCE

CE QUE NOUS DEMANDONS AUJOURD'HUI AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS :

Un étiquetage de toute la fourrure avec mention :

- du nom commercial
- du nom scientifique
- de la méthode d'abattage
- du pays d'origine de l'animal sacrifié pour sa fourrure

### POURQUOI ?

Car les noms de fantaisie ( par exemple pour le chien : loup de Corée, loup d'Asie, chien de Chine, Gae Wolf ) entretiennent les confusions.

### CAR

Le consommateur doit connaître la nature exacte et l'origine des fourrures. Seul un étiquetage approprié peut permettre l'application et le contrôle des mesures d'interdiction.

### COMMENT ?

En modifiant le décret relatif à l'étiquetage de la fourrure.



Actuellement seul le nom commercial de l'animal est exigé et le défaut d'étiquetage est fréquent.

### EN EUROPE

CE QUE NOUS DEMANDONS AUJOURD'HUI AUX INSTANCES EUROPÉENNES :

#### Une interdiction

- de produire
  - de commercialiser
  - d'importer
  - d'exporter
- de la fourrure de chat et de chien.

### POURQUOI ?

Certains pays de l'U.E. commercialisent encore de la fourrure féline et canine ; ces fourrures sont obtenues dans des conditions de cruauté extrême.

### COMMENT ?

En demandant l'adoption d'un texte de loi interdisant la fourrure de chat et de chien dans toute l'Union Européenne.

- 1 Pour sa spécialisation dans la protection des animaux à fourrure.
- 2 Pour son professionnalisme dans une structure bénévole et artisanale.
- 3 Pour sa gestion rigoureuse : ni gaspillage, ni dépenses inutiles, utilisation optimale des dons et des adhésions.
- 4 Pour sa capacité à associer sympathisants et adhérents à ses combats.
- 5 Parce que les méthodes de l'AFIPA ont donné des résultats déterminants.
- 6 Parce que le combat contre la cruauté et sa médiatisation ont un coût ; l'AFIPA fonctionne sans subvention.

### > FAITES COMME EUX, SOUTENEZ L'AFIPA !

Sa Sainteté le DALAI LAMA, Isabelle ADJANI,  
Nathalie BAYE, Paul BELMONDO, Marc BETTON, Jane BIRKIN,  
Laurence BOCCOLINI, Patrick BOUCHITEY,  
Elizabeth BOURGINE, Philippe CAROIT, François CLUZET,  
Fanny COTTENÇON, Anthony DELON, Mylène DEMONGEOT,  
Marianne DENICOURT, Julie DEPARDIEU, Arielle DOMBASLE,  
Alice DONA, Mélanie DOUTEY, Jean-Claude DREYFUS,  
Françoise FABIAN, Nadia FARÈS, Liane FOLY,  
Geneviève de FONTENAY, Florence FORESTI, Jean-Pierre FOUCAULT,  
Hélène de FOUGEROLLES, Gwendoline HAMON,  
Robert HOSSEIN, Cyprien KATSARIS, Philippe KHORSAND,  
Dominique LAVANANT, Samuel LE BIHAN, Virginie LEMOINE,  
Jeane MANSON, Sophie MARCEAU, Guy MARCHAND,  
MICHAL, François MOREL, Micheline PRESLE, Yves RENIER,  
Nathalie RHEIMS, Laura SMET, Michèle TORR,  
Corinne TOUZET, Karim VIARD, VERONIQUE et DAVINA ...